



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/693
8 septembre 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 5 SEPTEMBRE 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU LUXEMBOURG AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne relative aux efforts de médiation au Congo-Brazzaville, publiée le 4 septembre 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Luxembourg
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Jean-Louis WOLZFELD

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne relative
aux efforts de médiation au Congo-Brazzaville, publiée
le 4 septembre 1997

L'Union européenne reste gravement préoccupée par la situation au Congo-Brazzaville et rappelle ses déclarations du 20 juin et du 11 juillet à travers lesquelles elle avait exprimé son espoir que les médiations entreprises devraient rapidement aboutir à une solution pacifique du conflit. Elle note avec inquiétude que les parties en conflit n'ont pas jusqu'ici réussi à surmonter leurs divergences de vues et à accepter les différents projets d'accord de paix proposés, mais qu'au contraire le conflit a commencé à s'étendre en dehors de la capitale congolaise.

L'Union européenne appelle encore une fois toutes les parties à cesser immédiatement et durablement les hostilités et à oeuvrer ensemble en faveur d'un retour à la paix civile et de la réconciliation nationale.

Dans ce contexte, l'Union européenne réitère son plein appui à la médiation entreprise par le Président Bongo du Gabon et par M. Mohamed Sahnoun, Représentant spécial des Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine. Elle exhorte toutes les parties congolaises à conclure sans délai un accord de paix sur la base des propositions faites par les médiateurs.
